

# Témoignage client

Expert ■ Social

## Expert Social : mieux qu'une simple solution d'externalisation !

la solution d'externalisation de la paie d'ADP Micromégas dédiée à la Profession Comptable



Le cabinet "Bretagne Conseil Gestion", installé en Ile-et-Vilaine et employant quatre collaborateurs, a dû rapidement trouver une solution pour assurer ses missions paie lorsqu'il est devenu indépendant. Il bénéficiait jusqu'ici de la structure organisationnelle du groupe, dont il s'est séparé, notamment pour établir les bulletins de paie de ses clients. Conscient de l'investissement humain nécessaire pour réaliser ce type de mission, Jean-François Le Moal décide de chercher une solution externe : c'est alors qu'il découvre la solution Expert Social, la solution d'externalisation de la paie d'ADP Micromégas dédiée à la profession comptable.

Témoignage.

### Fiche d'identité

#### Jean-François Le Moal

- Cabinet :  
BRETAGNE CONSEIL GESTION  
Installé à Guichen (35)
- Création cabinet : ancienne filiale d'un groupe national, le cabinet est devenu indépendant en juin 2009
- Effectif : 4 collaborateurs
- Clientèle : moitié professions libérales - moitié TPE, artisans, commerçants
- Typologie des missions : expertise comptable (essentiellement de la tenue)
- Nombre de clients pour lesquels les bulletins de paie sont établis : 20
- Taille des dossiers "paie" : essentiellement des clients de moins de 5 salariés ; 1 client de 20 salariés
- Nombre de conventions collectives suivies : 10
- Nombre de bulletins de paie établis par mois : 50

« Bien qu'ayant les compétences pour reprendre le social en interne, je restais (et reste !) persuadé que cela nécessite un investissement humain important (trop important ?) pour assurer un service impeccable... »



VOS CLIENTS FONT APPEL À UN EXPERT...  
Faites appel à un expert de la paie et du social !

## Mon organisation avant ADP

Avant de travailler avec ADP Micromégas, ce petit cabinet était une filiale d'un groupe national et avait sa solution paie au sein de sa société mère. Lorsque j'ai repris la majorité du capital de ce cabinet en juin 2009, il a fallu improviser avant de trouver une solution pérenne pour remplacer la solution existante qui consistait à sous-traiter l'établissement des bulletins de paie auprès de la société mère et de deux confrères.

Bien qu'ayant les compétences pour reprendre le social en interne, je restais (et reste !) persuadé que cela nécessite un investissement humain important (trop important ?) pour assurer un niveau de service impeccable et qu'il est difficile de doubler un poste en social, dans cette taille de cabinet, pour pallier les divers impondérables.

C'est dans cet état d'esprit que j'ai cherché une solution alternative. J'ai naturellement fait une recherche sur Internet pour trouver un prestataire proposant l'établissement des bulletins de paie. Je suis rapidement arrivé sur le site d'ADP Micromégas : je tenais ma solution !

*“... Je suis rapidement arrivé sur le site d'ADP Micromégas : je tenais ma solution !”*

## Mes critères de choix

L'étude approfondie des informations disponibles sur le site m'a permis de retenir ADP Micromégas pour deux raisons discriminantes et essentielles pour moi :

- l'apparente facilité du mode opératoire, qui demandait évidemment à être testé,
- la limpidité des tarifs, qui supprimait, a priori, tout risque de facturation complémentaire exceptionnelle.

Bref, j'avais l'impression de savoir où je mettais les pieds ! J'en ai ensuite parlé avec mes collaborateurs, qui ont reconnu la qualité de l'offre, et surtout qui y ont adhéré.

Nous avons alors organisé notre première rencontre avec ADP.

## Ma première fois avec ADP

La première réunion avec ADP a été virtuelle... en écrans partagés. Tous mes collaborateurs étaient présents. Notre interlocuteur a tenu un discours très clair et a répondu à toutes nos questions. La mise en place de la solution Expert Social pouvait donc commencer.

Dans un premier temps, ce sont les paies du cabinet que j'ai données. Une fois la fluidité des transferts d'information et la qualité du traitement confirmées, j'ai transféré les paies de mes clients, en toute transparence.

Aujourd'hui, tout nouveau client du cabinet avec qui nous signons une mission sociale est traité par ADP. Je leur transmets ainsi en moyenne trois nouveaux dossiers par mois.

## Les gains d'Expert Social

Cette nouvelle organisation a trois principaux avantages selon moi :

- un avantage organisationnel,
- un avantage financier,
- un avantage en matière de développement d'activité pour le cabinet.

L'avantage organisationnel (dont je ne bénéficie pas encore pleinement) réside dans la saisie mensuelle des variables de paie effectuée par les clients. Aujourd'hui, une de mes collaboratrices centralise ces éléments. Avant la fin de l'année 2011, je souhaite la libérer de cette tâche mensuelle en demandant à mes clients de saisir eux-mêmes leurs variables de paie sur le portail du cabinet.

L'avantage financier est, quant à lui, immédiat : je connais le coût de revient d'un bulletin de paie et n'ai aucune surprise : l'assurance de la rentabilité est source de sérénité.

Le troisième avantage est double et indirect : il concerne le développement des activités du cabinet en s'appuyant sur le Programme Générateur Business et sur les méthodes d'ADP.

Le Programme Générateur Business est le programme dans lequel ADP s'engage à renvoyer aux experts-comptables, utilisateurs d'Expert Social, toute demande spontanée d'entreprise de moins de 20 salariés. ADP m'a déjà envoyé deux prospects dans le cadre de ce programme. Même si ces contacts ne se sont pas traduits par un contrat, je reste persuadé de l'opportunité d'un tel programme.



Enfin, je trouve l'organisation de la prestation rendue par ADP tellement rodée et efficace que j'essaie d'appliquer les mêmes méthodes de travail. Si ADP a été capable à distance (de Lyon en l'occurrence) de migrer l'ensemble des dossiers du cabinet (situé en Bretagne) sans difficultés ni heurts, pourquoi ne pourrais-je pas faire de même avec mes clients ?

Certes, cela nécessite une organisation irréprochable et des outils de communication fiables mais c'est surtout le moyen, à mon sens, de gagner en rentabilité et en efficacité, sans perdre en qualité de prestation... À méditer !

*“L'assurance de la rentabilité est source de sérénité.”*



# Témoignage client

## En guise de conclusion



Aujourd'hui, je suis vraiment satisfait d'avoir choisi ADP et sa solution Expert Social pour traiter les paies du cabinet et celles de mes clients. Rien que pour la réactivité : le délai de réponse qu'offre ADP est bien meilleur que celui que nous avons dans notre organisation précédente...

En plus d'être satisfait, je suis convaincu de la solution et c'est pourquoi je la préconise dès que l'occasion se présente.

En conclusion : un reproche, ou plutôt une requête. Je voudrais être plus qu'un simple utilisateur... je voudrais devenir un véritable partenaire d'ADP. Convaincu par la solution, je souhaiterais devenir testeur des futurs développements !

*“En plus d'être satisfait,  
je suis convaincu de la  
solution et c'est pourquoi  
je la préconise dès que  
l'occasion se présente.”*

Tél. : **0825 825 436** - E-mail : [contact@fr.adp.com](mailto:contact@fr.adp.com)  
[www.adpmicromegas.fr](http://www.adpmicromegas.fr)

ADP Micromégas  
54, route de Sartrouville - Parc Saint-Laurent - Immeuble 3  
78232 Le Pecq Cedex



**VOS CLIENTS FONT APPEL À UN EXPERT...**  
Faites appel à un expert de la paie et du social !